



Hôtel de Ville  
59283 RAIMBEAUCOURT

Conseil Municipal  
Séance du 15 décembre 2023  
Convocation du 07 décembre 2023

Séance ordinaire

Membres en exercice : 27  
Présents : 22  
Absents Excusés Représentés : 3  
Absents Excusés : /  
Absents : 2

Etaient présents : M. Alain MENSION, Maire

Mrs Mmes Karine SKOTAREK – David MORTREUX – Geneviève LECLERCQ – Cédric STICKER – Pascaline VITELLARO – Maria IULIANO – Bernard TRICOT – Bernard HELLEBUYCK – Michel COURTECUISSÉ – Pascal KACZMARCZYK – Marie-Louise LEMAIRE – Maryline MARLIÈRE – Christian LANGELIN – Salvatore BELLU – Christian LEMAR – Céline CARNEAU – Stéphanie LEMAIRE – Kitty DUQUESNE – Anthony WATTEAU – Angélique GOGÉ – Aurélie PETIT.

Etaient absents excusés représentés : Mrs Mmes Régis SALLEZ représenté par David MORTREUX – Angélique DHINNIN représentée par Karine SKOTAREK – Sébastien MANCHE représenté par Cédric STICKER.

Etaient absents excusés : /

Etaient absents : Clémence BARBIER – Gaëtan GRARD.

**DCM\_20231215-08 – Désaffectation et déclassement de parcelles du domaine public communal – Intégration dans le domaine privé de la commune**

En vue de la cession du lot 4, cadastré section B n° 3449 pour une surface de 41m<sup>2</sup> et du volume 2 (combles) du lot 6, cadastré section B n° 3448, pour une surface de 16m<sup>2</sup> situées Résidence Pablo Picasso et Nicole Leroy-Gonnella, qui appartiennent au domaine public communal, il convient de procéder à leur désaffectation, à leur déclassement et à leur intégration dans le domaine privé communal.

Considérant que ces parcelles, non aménagées, ne sont pas affectées à l'usage direct du public.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de constater la désaffectation du lot 4, cadastré section B n° 3449 et du volume 2 du lot 6, cadastré section B n° 3448, situés Résidence Pablo Picasso et Nicole Leroy-Gonnella,
- de décider du déclassement de ces parcelles du domaine public communal et leur intégration dans le domaine privé communal,
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

ID : 059-215904897-20231215-DCM\_20231215\_08-DE



Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance  
1<sup>ère</sup> Adjointe,

Le Maire,

Karine SKOTAREK

Alain MENSION

*Publié sur le site internet le 20 décembre 2023*